

Informations
à adresser

Où

ADRESSER



Vos factures LAMal ?

Toutes les factures concernant des prestations médicales LAMal sont à adresser à:

HPR SA – Prestations FARMED
Case postale 1956 – 1227 Carouge

Pour la facturation, le numéro EAN d'HPR SA est le 760 100 137 2436.

Attention à ne pas confondre HPR SA avec le bureau Medifar de la FAREAS, qui s'occupe uniquement des prestations Hors LAMal et des dossiers accidents.



Les demandes de prises en charge Hors LAMal ?

Toute demande concernant des prestations Hors LAMal – médicament HL par exemple - est à adresser à:

FAREAS, Bureau Médifar
Avenue de Sévelin 40 – 1004 Lausanne

Dispense de bon

Une dispense de bon de délégation peut être accordée pour des cas chroniques lourds et de longues durées à la condition d'obtenir l'accord du médecin-conseil* du réseau.

Pour ce faire, une demande détaillée doit être adressée sous pli confidentiel à l'attention du

Dr Patrick Bodenmann, p.a. HPR SA,
Prestations FARMED - case postale 1956, 1227 Carouge.

** Nous vous rappelons que le rôle de médecin-conseil du Dr Bodenmann se limite à la dispense de bon de délégation.*

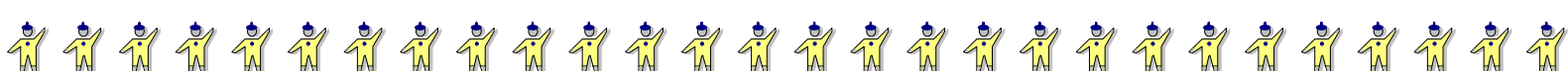
Demande de traduction et bon de traduction PO* et/ou Appartenances

Toute demande de traduction niveau 1 (traducteurs du Programme d'Occupation) ou de niveau 2 (interprètes d'Appartenances) doit être faite auprès de la centrale téléphonique de la FAREAS, numéro de téléphone 021 657 27 11.

La consultation médicale terminée, le traducteur complète le bon de traduction que le médecin vérifie et signe.

Toute consultation médicale de suivi nécessitant une traduction doit faire l'objet d'une nouvelle demande auprès de la centrale téléphonique. Le médecin ou sa secrétaire informera la centrale du niveau de traduction nécessaire.

** PO: programme d'occupation*



Délégation(s) successive(s)

Toute délégation de traitement auprès d'un spécialiste doit être accompagnée du bon de délégation dûment complété et du feuillet "Information à l'intention des médecins spécialistes".

Ce document peut être téléchargé sur le site internet www.isesuisse.ch/farmed ou commandé auprès de l'Unité de gestion (c/ISE, Ch. du Croset 7 – 1024 Ecublens).

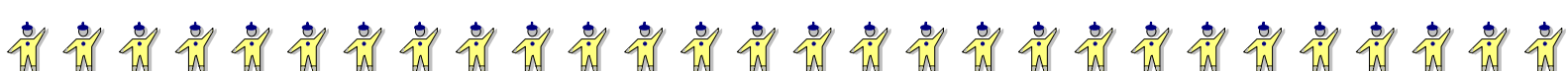
Les demandes d'analyses de laboratoire et de radiographies doivent aussi être accompagnées du bon de délégation dûment complété.

Factures médicales antérieures au 31 décembre 2005

Tout prestataire de soins qui a encore des factures ouvertes concernant des prestations antérieures au 31 décembre 2005, est invité à les transmettre **immédiatement** à:

Helsana, Prestations FARMED
Case postale - 1001 Lausanne

Le Réseau de santé FARMED ne pourra pas être tenu pour responsable du non remboursement de ces factures par l'assureur en raison d'un dépassement du délai légal de recouvrement.



Formation Santé et Migration, formation continue 2006-2007

Le Réseau de santé FARMED, conjointement avec la Policlinique Médicale Universitaire, l'Hôpital de l'Enfance de Lausanne, la fondation « planètes enfants malades » et le département de Gynécologie et Obstétrique du CHUV proposent chaque année quatre modules de formation continue sur le thème "Santé et Migration".

Nous vous invitons d'ores et déjà à retenir les dates suivantes:

- ▶ Jeudi 30 novembre 2006, de 14h – 17h,
Médecine humanitaire "at home"
- ▶ Jeudi 22 février 2007, de 14h – 17h,
L'école en santé – santé à l'école
- ▶ Jeudi 26 avril 2007, de 14h – 17h,
Intimité et santé sexuelle
- ▶ Jeudi 14 juin 2007, de 14h – 17h,
Alimentation: des enjeux de la globalisation aux pratiques
médicales locales

